**Notion: N0038**

**Notion originale: patois**

**Notion traduite: patois**

Autre notion traduite avec le même therme: (anglais) patois

**Document: D572**

Titre: Pour une définition de la notion de "langue régionale"

Type: linguistique - article de périodique

Langue: français

Auteur: PASCAUD, Antoine

Auteur: VIAUT, Alain

In : Lengas, revue de sociolinguistique, n°82, 2017, pp. 1-26

Lien: http://journals.openedition.org/lengas/1380 [consulté le 25 février 2019]

Extrait E2921, p. 9-11

Les langues ainsi entendues possèdent les propriétés suivantes :
• leurs territoires d’usage ne sont pas nécessairement :
◦ continus, ni d’un point de vue linguistique (carélien en Carélie et à Tver en Russie, ...) ni d’un point de vue politico-administratif (catalan en Espagne, France et Italie (Sardaigne), Andorre, ...) ;
◦ stables du fait d’un mode de vie nomade des locuteurs (Nénets en Russie, ...) ou en raison de mouvements de reflux diversement conditionnés par des situations de diglossie (bulgare en Grèce, ...), ou de flux favorisés par des prises de conscience et/ou des aménagements linguistiques favorables (basque dans le sud de la Communauté autonome basque et de la Navarre en Espagne, ou gallois au Royaume-Uni, ...).
• Elles ont connu et connaissent encore généralement un processus de déclin démolinguistique ; cependant, leur nombre de locuteurs compétents est parfois en progression (basque ou catalan en Espagne, ...).
• Leurs degrés de standardisation sont variables, certaines (asturien, basque, romanche, kalmouk, ...) ont développé une variété standard qui s’est superposée aux variantes diatopiques ; d’autres n’ont efficacement développé que certains éléments de standardisation tels qu’une orthographe commune (occitan, frioulan, ...) ; d’autres enfin sont très peu standardisées (franco-provençal, bas-saxon aux Pays-Bas, ...).
• Certaines d’entre elles, entrant dans la catégorie des langues par élaboration (Ausbausprachen ou langues Ausbau), ont émergé par dissociation de continuums linguistiques ou par rupture de liens avec une variété standard, sur la base de :
◦ dialectes primaires (ladgalien par rapport au letton ; aragonais en Espagne, linguifié par rapport au continuum ibéro-espagnol couvert par le castillan standard ; wallon en Belgique et France identifié comme l’une des langues d’oïl par rapport à l’ensemble de même nom, ...) ;
◦ combinaisons de variétés topolectales et de frontières étatiques (kven en Norvège, mirandais au Portugal, bas-allemand en Allemagne, ...) ou de limites intra-étatiques administratives (asturien en Espagne, scots en Ecosse, ...), ou de limites territoriales historiques (gallo en Bretagne, ...) ;
◦ configurations îliennes (corse par rapport à l’italien, ...).
• Ces langues peuvent être coofficielles ; lorsqu’elles le sont, cette coofficialité peut être à un degré variable selon les contextes nationaux :
◦ partiellement coofficielles selon des modalités diverses à l’échelon étatique (suédois en Finlande, allemand en Belgique, romanche en Suisse, ...) ;
◦ coofficielles à un échelon infra-étatique avec une importance variable qui peut aller de celle du catalan en Catalogne espagnole à celle, par exemple, du bouriate en Bouriatie en Russie ;
◦ coofficielles à un échelon infra-étatique et bénéficiant, par ailleurs, d’un statut d’officialité d’État dans un autre territoire (croate dans le Land du Burgenland en Autriche , hongrois ou italien dans certaines communes de Slovénie, ...) ;
◦ coofficielles à un échelon infra-étatique et bénéficiant, par ailleurs, d’un statut similaire sur le territoire d’au moins un autre État sans disposer d’aucun statut d’officialité d’État (same en Finlande25 et en Norvège26, ...) ;
◦ sans statut de coofficialité et bénéficiant, par ailleurs, d’un statut d’officialité d’État dans un autre territoire (albanais en Epire grecque ou danois en Allemagne, ...) ;
◦ sans aucun statut d’officialité nulle part (breton en France, carélien en Russie, cornique au Royaume-Uni, ...), ces langues peuvent néanmoins être reconnues et protégées à des degrés divers par le pays ou la région dans lequel ou laquelle elles sont présentes ; en France, par exemple, le breton est enseigné et le franco-provençal ne l’est pas, tandis que, de plus en plus, une place est tolérée indistinctement pour ces langues, en général, dans la toponymie.
• Dans de nombreux pays, un accent est mis sur leur appartenance au patrimoine (national, régional, local ou communautaire). On parle également de patrimoine linguistique en tant que tel. Celui-ci est aussi bien compris dans le sens d’héritage (cf. "linguistic heritage", en anglais ou "языковое наследие" en russe, pour "patrimoine linguistique"), voire de richesse sans que cela ait nécessairement des incidences directes sur sa sauvegarde ou sa promotion.
• Leur enseignement, qui a été développé depuis le XXe siècle, est majoritairement optionnel ou facultatif (basque, breton ou occitan en France, ...). Dans certains cas, il est obligatoire au moins en tant que discipline au cours des premières années du cursus scolaire public (romanche en Suisse, ...). Il peut être proposé comme langue d’enseignement non unique tout au long de ce dernier (occitan aranais dans le Val d’Aran, en Espagne, ...). Dans d’autres cas, cet enseignement est obligatoire pendant toute la durée du cursus scolaire obligatoire, au moins en tant que discipline (basque en Euskadi et Navarre en Espagne, ou gallois au Pays de Galles, dans l’enseignement public, ...). En revanche, la langue officielle d’État (ou au moins l’une d’elles s’il y en a plusieurs) est toujours présente comme langue d’enseignement ou comme discipline dans le cursus d’enseignement.
• Ces langues possèdent des propriétés similaires à celles des langues en situation minoritaire ayant fait l’objet de protection et d’aménagements linguistiques favorables à partir de la période de l’entre-deux-guerres en Union Soviétique et dans les pays d’Europe centrale. Un regain d’intérêt s’est à nouveau fait jour en leur faveur partout en Europe, de même qu’en URSS puis Russie et CEI, à partir des années 1970-1980. C’est aussi à partir de cette deuxième période, globalement, que le terme "langue régionale" s’est popularisé, en particulier en France où il a de plus en plus relayé celui de "patois" dont on trouve des attestations à partir du XVIe siècle (Courouau 2005) avec la signification d’une expression linguistique mineure ou dévalorisée qui s’est ensuite répandue à partir, surtout, de la fin du XVIIIe siècle.
• L’usage réel de "langue régionale" ne doit cependant pas faire oublier que cette notion est diversement perçue selon les pays. Si elle est à peu près ignorée dans certains pays (Europe centrale), dans d’autres (Allemagne pour le bas-allemand, Pologne pour le kachoube, ...), son utilisation récente explique peut-être une appréhension plutôt neutre. Dans d’autres pays, elle n’est pas retenue car elle est, entre autres raisons, perçue de façon dépréciative par les locuteurs concernés ou leurs représentants comme en Espagne et au Royaume-Uni et, parfois aussi, en France (Pays basque nord, Corse). Ces représentations restrictives découlent d’une image réductrice de la notion de région qui ne correspond pas à celle qui a cours pour des territoires auxquels ces langues sont reliées et investies par ceux qui s’identifient à elles d’un capital symbolique significatif. En effet, ces territoires sont conçus, par une partie notoire au moins de leurs habitants, comme ceux d’un peuple (Corse), voire sont officiellement reconnus comme des entités autonomes (Catalogne, Galice, par exemple en Espagne) ou comme des nations (Écosse, Pays de Galles, au Royaume-Uni). Inversement, la notion de langue régionale a pu être envisagée comme protectrice et valorisante à l’échelon d’une coofficialité de fait, régionalement, avec la langue officielle d’État (Ukraine) comme c’est aussi le cas depuis plus longtemps, ailleurs qu’en Europe, en Inde, pour un nombre important de langues constitutionnellement coofficielles (cf. supra).

**Document: D012**

Titre: La guerre des langues et les politiques linguistiques

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: français

Auteur: CALVET, Louis-Jean

Ed. :Hachette, Paris, 1999, 294p.

Extrait E0245, p. 43

Contrairement à ce que certains peuvent penser, cette multiplicité des langues ne définit pas des situations ou des continents particuliers, elle n’est pas spécialement l’apanage du tiers monde, des pays en voie de développement que l’on imagine volontiers tiraillés entre leurs "dialectes", "leurs patois" et nos "langues", elle est un lot commun, même si elle se manifeste différemment selon les cas.

**Document: D082**

Titre: Matériaux pour servir à l’histoire du mot patois XVe-XVIIe siècles

Type: linguistique - article de périodique

Langue: français

Auteur: COUROUAU, Jean-François

In : Lengas, revue de sociolinguistique, n°57, 2005, pp. 45-72

Extrait E1644, p. 53

Cet usage du mot patois pour désigner une langue qui n'est pas le français du royaume ou du duché (où il est très répandu) constitue la première attestation explicite d'une application à ce qu'on appellera plus tard une langue régionale . Ainsi convient-il de prêter attention aux différents modes de dénomination des langues.

Extrait E1645, p. 54

(…) L'une des premières désignations explicites de patois pour un parler périphérique dans l'ensemble culturel français intervient (…) en domaine francoprovençal ; cette dénomination apparaît en concurrence avec la dénomination propre (savoysien) ; (…) Il importe aussi de remarquer que le français est appelé vulgaire (la Savoie conserve jusqu'en 1561 l'usage du latin comme langue administrative) et le savoysien est dit patois. En d'autres termes la dénomination patois est présentée comme reçue de l'extérieur – ou de l'intérieur, on ne sait - : c'est le nom qu'on donne aussi à ce qui n'est ni du latin, ni du vulgaire français.

Extrait E0264, p. 62

L’attribution du patois à des catégories sociales déterminées (un paysant, un marchant) paraît significative de la répartition effective des représentations liées au couple langue/patois : ce dernier est du côté d’un menu peuple dont il serait cependant faux de croire que la pensée dialectique de Charron se contente de le magnifier sans univoque.

**Document: D011**

Titre: Langues en conflit : études sociolinguistiques

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: français

Auteur: BOYER, Henri

Ed. :L'Harmattan, Paris, 1991, 274p.

Extrait E1479, p. 56

Une évidence s'impose à l'observateur : la représentation stigmatisante que véhicule le désignant patois, comme du reste les représentations sociolinguistiques en général, suscite un discours polyphonique, des textes de nature fortement dialogique c'est-à-dire inscrits dans une interaction souvent conflictuelle (même si l'expression de l'accord n'en est pas exclu), où polémiquent plus ou moins ouvertement des positions antagonistes et où s'inscrivent réticences et résistances, distanciations et contradictions (Windisch, 1989).

Extrait E1480, p. 71

Il n'est pas douteux que dans cet affrontement des représentations dont l'usage des désignants métalinguistiques et tout particulièrement de "patois" est une manifestation de première importance, s'est joué pour une large part l'avenir de la diglossie franco-occitane.

Extrait E0229, p. 81

Que les comptes rendus d'assemblées ou séances de sociétés populaires fassent état d'une présence de l'occitan, voire qu'on y reproduise telle prise de parole en "patois", passe encore. Mais qu'on imprime et donc qu'on diffuse plus ou moins massivement des discours en dialecte d'oc est un geste d'une autre nature : un geste de publicité qui pose bien évidemment une question d'objectif et donc de réception.

Extrait E1482, p. 81

Ces orientations n'ont certes pas été d'une cohérence et d'une fermeté absolues, marquées par des hésitations à la mesure de la complexité et de la diversité des situations, malgré cependant la volonté de faire du français la langue de la Révolution et le "projet d'éradication des parlers non-français" (Alcouffe et Brummert, 1985 : p. 64), qu'ils soient désignés comme patois, ou comme idiomes. Car, si "pour la Constituante, la diglossie était une donnée brute, acceptée comme telle sans analyse préalable", "il semble que [...] pour la Convention elle était bien une idéologie, qu'il convenait de pousser jusqu'à son terme extrême de résolution.

Extrait E1483, p. 85

Bien que spécifique, le cas de Sisteron est exemplaire : il montre bien que le recours à l'occitan durant les événements révolutionnaires n'a pas simplement "[joué] le rôle d'un clin d'œil au bas peuple" (Martel, 1984 : p. 47) mais qu'il relevait d'une fonctionnalité beaucoup plus complexe, tout particulièrement en ce qui concerne sa dimension scripturale. Car ces mises en scène textuelles de la diglossie, depuis la simple citation en "patois" ou la traduction dans les "idiomes méridionaux" des décrets de l'Assemblée nationale (Schlieben-Lange, 1985), jusqu'au dialogo et autres formes poétiques (odo, pouèmo…) en passant par l'adresso, le discours, les rasounomens…, sans oublier le prôné et le sermou, proprement spectaculaires, relèvent semble-t-il de plusieurs visées.

**Document: D013**

Titre: Introduction à la sociolinguistique

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: français

Auteur: BOYER, Henri

Ed. :Dunod, Paris, 2001, 104p.

Extrait E0255, p. 57

A travers la confusion faite là entre les dialectes du français et ceux de l’occitan, également qualifiés de "langage corrompu", donc à travers la confusion de deux langues et deux réalités sociolinguistiques distinctes, c’est bien toute l’idéologie de l’unilinguisme français qui apparaît, dans un ouvrage qui veut être une référence scientifique et auquel collaborent les plus grands esprits de l’époque. Cependant, tous les Encyclopédistes ne partagent pas cette idéologie diglossique dont le terme "patois" est un instrument pseudo-métalinguistique privilégié : c’est le cas de l’abbé de Sauvages, Encyclopédiste languedocien qui, dans l’édition de 1785 de son Dictionnaire languedocien-françois, s’inscrit en faux contre la définition de l’Encyclopédie en question en réfutant l’utilisant du désignant "patois" pour la langue d’oc, dans le long article qu’il consacre à ce terme.

**Document: D086**

Titre: Continuité et prégnance d'une désignation stigmatisante sur la longue durée

Type: linguistique - article de périodique

Langue: français

Auteur: BOYER, Henri

In : Lengas, revue de sociolinguistique, n°57, 2005, pp. 73-92

Extrait E1646, p. 77-78

(…) Dans la dernière décennie du [XVIIIe] siècle, patois n'est plus un logonyme mais un substitut dévalorisant de glossonyme, certes non sans réticences (…). Dès lors, patois s'installe définitivement comme désignant métalinguistique substitut de glossonyme dans le paradigme des catégorisations linguistiques françaises.

Extrait E1492, p. 79

Quant à l'idéologie diglossique, elle repose sur la conjonction de deux représentations des langues en présence : une représentation de la langue dominante (le français) et une représentation de la langue dominée (le patois), parfaitement antagonistes. La fonction de l'idéologie diglossique est d'orienter cet antagonisme au profit de la langue dominante, car l'issue doit être une substitution en sa faveur, de sorte que la violence de cette logique de substitution est sinon totalement occultée du moins atténuée afin d'être acceptable.

Extrait E1647, p. 79

Quand à l'idéologie diglossique, elle repose sur la conjonction de deux représentations des langues en présence : une représentation de la langue dominante (le français) et une représentation de la langue dominée (le patois ), parfaitement antagonistes. La fonction de l'idéologie diglossique est d'orienter cet antagonisme au profit de la langue dominante, car l'issue doit être une substitution en sa faveur, de sorte que la violence de cette logique de substitution est sinon totalement occultée du moins atténuée afin d'être acceptable.

**Document: D021**

Titre: Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: français

Auteur: DUCROT, Oswald

Auteur: TODOROV, Tsvetan

Ed. :Editions du Seuil, Paris, 1972, 470p.

Extrait E1670, p. 80

Dialecte ou patois. On entend par là un parler régional (l'alsacien, le berrichon…) à l'intérieur d'une nation où domine officiellement (c'est-à-dire, au regard de l'administration, de l'école etc.) un autre parler.

Extrait E1671, p. 80

a) Chaque patois est lui-même constitué par une multitude de parlers locaux, assez différents, souvent, pour que les usagers de l'un aient des difficultés à comprendre ceux d'un autre. b) On ne parle pas de patois que pour des parlers apparentés historiquement (et de façon assez directe) à une langue officielle . Si l'alsacien, apparenté à l'allemand, ou le provençal, apparenté au français, sont des patois, le breton, et, encore plus, le basque sont considérés comme des langues. Dans bien des cas, cependant, la frontière est indécise. c) La parenté existant entre les patois et la langue officielle ne signifie en rien que les premiers soient dérivés de la seconde, qu'il y ait d'elle à eux une filiation. Le plus souvent, la langue officielle est simplement un parler régional qui a été étendu autoritairement à l'ensemble d'une nation (ainsi l'allemand moderne est un parler germanique particulier, qui a été imposé à toute l'Allemagne : cette extension a été facilitée notamment par le fait qu'il a été utilisé par Luther pour sa traduction de la Bible). d) On comprend alors l'intérêt des patois pour la connaissance de l'origine des langues officielles , cette origine étant commune souvent aux uns et aux autres.

**Document: D015**

Titre: Sociolinguistique. Epistémologie, langues régionales, polynomie

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: français

Auteur: MARCELLESI, Jean-Baptiste

Ed. :L'Harmattan, Paris, 2003, 308p.

Extrait E1658, p. 93

Régional convient parfaitement ici si l'on se met d'accord sur le sens du mot […] L'étendue régionale est ici un sous-ensemble de l'étendue nationale, et par "langue régionale" nous entendons langue reçue sur une partie géographiquement définie de la France, étant admis que le français est la langue commune ou véhiculaire sur toute l'étendue nationale. Les langues régionales se définissent aussi historiquement par un certain niveau actuel de revendications. C'est à ce titre que ni les dialectes d'oïl ni même le franco-provençal n'y figurent. Mais cette situation n'est pas établie de toute éternité ; comme le montre le sort fait récemment en Belgique, par les circulaires ministérielles, au dialecte d'oïl qu'est le wallon, ou les fluctuations dans la manière de situer le corse, considéré selon l'idéologie dominante par les chefs de l'indépendance au XVIIIème siècle et par les notables comme un patois de l'italien toscan (ce dernier leur semblait seul digne d'être enseigné) et érigé aujourd'hui en langue autonome. Si bien que la liste des langues régionales est maintenant arrêtée à sept : basque, breton, catalan, corse, germano-alsacien, flamand, occitan. Cette liste ainsi dressée est un produit de l'histoire ; il appartient à l'histoire de la modifier de manière à l'augmenter ou à la réduire.

Extrait E1664, p. 111

La culture hégémonique en France est caractérisée par l'importance de la dichotomie langue vs patois / dialecte et par l'usage qui en a été et qui en est encore fait. Jusqu'au milieu du XXe siècle les couches culturellement hégémoniques ont réservé le terme de langue au français institutionnel et tous les autres systèmes se sont vus conférer de ce fait, par l'idéologie dominante c'est-à-dire pendant longtemps par la grande majorité qu'elle influence, la dénomination de dialecte ou de patois.

Extrait E1668, p. 181

Mais déjà une tendance plus centralisatrice se faisait jour à la fois dans les textes sur l'école […] et dans l'enquête linguistique de l'abbé Grégoire. Ce dernier, protagoniste de l'abolition de l'esclavage et désireux de mettre les français à même d'être de véritables citoyens, s'était donné pour tâche de faire extirper les patois (terme qui pouvait englober pour lui les langues régionales ou minoritaires) et répandre le français des lettrés.

**Document: D010**

Titre: Le marché aux langues, les effets linguistiques de la mondialisation

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: français

Auteur: CALVET, Louis-Jean

Ed. :Plon, Paris, 2002, 220p.

Extrait E0228, p. 102

Toutes les langues sont égales aux yeux du linguiste, y compris bien sûr celles que certains appellent "dialectes", "créoles", "patois", etc., c'est-à-dire que toutes sont des langues, que toutes méritent d’être décrites, quel que soit leur statut, leur expansion, leur réputation.

**Document: D121**

Titre: La révolution française et la question linguistique

Type: linguistique - article d'ouvrage collectif

Langue: français

Auteur: BIDART, Pierre

In :1789 et les Basques / Actes du colloque international organisé par l'URA 1055 du CNRS et le Département Interuniversitaire d'Etudes Basques de BayonneDirigé par: ORPUSTAN, Jean-Baptiste

Ed. : Presses Universitaires de Bordeaux, 1991, pp. 145-170

Extrait E1505, p. 147

L'idée de Langue-Nation connaît sa première formulation dans l'Encyclopédie d'après laquelle l'unification des techniques, des poids mesures, etc., doit s'accompagner de l'unification des langues en une seule. Il faut laisser "la populace" dans l'ignorance et disposer de ses propres ressources linguistiques que sont les patois : c'est l'avis des encyclopédistes et de Voltaire, l'article langue ne réclame-t-il pas une seule forme de langage dans ce pays civilisé, les autres étant "des patois que l'on abandonne à la populace". Ainsi se trouvent énoncés les fondements d'une théorisation, à partir de 1789, des rapports entre langue et politique

**Document: D081**

Titre: L'instruction publique et les patois dans les Basses-Pyrénées des années 1880 aux années 1930, d'après le Bulletin de l'Instruction primaire des Basses-Pyrénées

Type: linguistique - article de périodique

Langue: français

Auteur: LESPOUX, Yan

In : Lengas, revue de sociolinguistique, n°59, 2006, pp. 165-181

Extrait E0263, p. 166

Quelle place dans la société ont, au moins selon l'administration académique et son vecteur d'information, les langues locales durant la période 1882-1929 ? Ce sont en effet les deux dates qui délimitent dans nos sources les références au patois dans le Bulletin de l'Instruction publique des Basses-Pyrénées.

Extrait E1639, p. 168

Le béarnais semble par contre résister moins farouchement à la mission évangélisatrice de l'Instruction publique. Le compte-rendu de cette conférence donnée à l'Ecole normale de Lescar par Lespy en septembre 1882, où ce dernier demande, pour "les patois", "une place à côté du français, leur aîné", semble indiquer que, déjà, les principaux défenseurs de la langue béarnaise se font à l'idée d'une possible disparition de celle-ci.

**Document: D009**

Titre: Linguistique et colonialisme

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: français

Auteur: CALVET, Louis-Jean

Ed. :Payot, Saint-Amand, 1979, 228p.

Extrait E0242, p. 170

La linguistique (ou ce qui en tenait lieu) était raciste au XVIIIème siècle, elle devient "classiste" ensuite. J'entends par là que les divisions qu'elle va proposer entre les divers idiomes (langues, dialectes, parlers, patois...) ressortissent le plus souvent à un mépris de classe, à un mépris pour l'opprimé, le dominé, de la même façon que les divisions de Maupertuis ou d'Adam-Smith (langue-jargon) ressortissaient à un mépris de race. Dés lors, la langue française va, au plan idéologique, se trouver dans un même rapport face à trois types de langues :
- les langues locales de l'hexagone, baptisées dialectes et posées par ce simple jeu de domination dans un statut d'infériorité par rapport à la langue, c'est à dire le dialecte de l'Ile-de-France.
- les langues des pays colonisés, que l'on considère le plus souvent comme inférieures, surtout lorsqu'elles ne sont pas écrites. Leur dénomination est d'ailleurs incertaine : dialectes, parlers voire patois...

Extrait E1518, p. 175

Le devoir de civilisation prôné par Jules Ferry (civilisation : un bel euphémisme pour colonisation) débouchant, dans l'apparat idéologique dominant, sur la nécessité de se débarrasser des langues locales, l'école républicaine va devenir un rouleau compresseur dont on ne dira jamais assez les méfaits. Le mépris pour la langue maternelle des élèves se manifestait dans les punitions infligées à ceux qui étaient surpris à parler le patois, au symbole, objet infamant dont on imposait le port au fauteur linguistique, charge à lui de s'en débarrasser en trouvant à son tour un autre fauteur (ce qui était en même temps une excellente initiation à la délation).